

Un accord de flexibilité négocié par les directions syndicales sur le dos des travailleurs

Front unique des organisations syndicales pour le retrait

Le gouvernement avait obtenu des directions syndicales qu'elles négocient avec le patronat une aggravation des conditions d'exploitation de la classe ouvrière. Ces négociations viennent d'aboutir à un accord sur la « flexisécurité » vantée par la social-démocratie. Elle est d'abord le droit pour le patronat de licencier plus facilement. Mise en œuvre au Danemark, en Suède et en Finlande, elle a eu pour principale conséquence un doublement ou un triplement du taux de chômage.

UN ACCORD QUI SENT LE SAPIN POUR LES DROITS DES TRAVAILLEURS

Le 11 janvier dernier, la classe capitaliste a remporté une victoire contre les travailleurs, et le voile est définitivement tombé sur les gesticulations du gouvernement Hollande qui a cessé de prétendre qu'il défend les travailleurs contre les restructurations des grands groupes capitalistes (PSA, Renault, ArcelorMittal, etc.).

L'accord signé par trois organisations, CFDT, CFTC et CGC, accroît les facilités de licenciement, la possibilité de baisser les salaires et de moduler le temps de travail ; il rend possible pour un chef d'entreprise de forcer un salarié à changer de lieu de travail sous peine de licenciement « pour motif personnel » ; il limite les possibilités de recours à la justice prud'homale pour les salariés ; il renforce la liberté presque totale des patrons à généraliser la pratique des emplois partiels.

Comme cela a été fait en Allemagne, Italie et aux États-Unis, il s'agit de permettre aux employeurs d'échapper à tout contrôle et à toute justification dans leur tentative de réduire au maximum le coût et la part du travail dans la production. Cet accord cherche à affaiblir la classe ouvrière car toutes ses dispositions doivent d'abord faire l'objet d'un accord d'entreprise, les travailleurs ne pouvant plus s'appuyer sur des dispositions nationales déclinées par branche puis par entreprise. Au contraire, ce sera entreprise par entreprise, site par site, avec toute la pression patronale pour que les syndicats signent localement en menaçant de transférer l'emploi ailleurs.

Les contreparties que le nouveau secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, ose présenter comme des avancées positives, ne sont au mieux que de vagues promesses. .

La cotisation chômage patronale augmentera pour certains contrats courts en contrepartie d'une exonération temporaire de cotisations notamment pour l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans, résultat des courses une économie nette de 40 à 50 millions d'euros pour le patronat.

Enfin, c'est la cogestion et l'association capital-travail qui sont renforcées par la participation de représentants des salariés au conseil d'administration (ou au conseil de surveillance) des sociétés anonymes.

L'accord a obtenu la bénédiction du Medef – « *Nous souhaitons que cet accord soit ratifié en l'état par le Parlement au plus vite* » (*Libération*, 11 janvier) – de la direction de la CFDT – « *ce projet d'accord est ambitieux pour lutter contre le chômage, favoriser l'emploi et lutter*

contre précarité » (*L'Humanité*, 11 janvier) –, relayés par François Hollande qui « *demande "au gouvernement de préparer, sans délais, un projet de loi afin de transcrire fidèlement les dispositions d'ordre législatif prévues" dans cet accord* » (*Le Monde*, 11 janvier). Raffarin, Borloo ou Bayrou approuvent ...

Cet accord a tellement renforcé la position patronale qu'il n'aura fallu que quatre jours à la direction de Renault, pour annoncer le 15 janvier la suppression de 7 500 postes d'ici 2016, en exigeant un accord de compétitivité directement issu de l'accord du 11 janvier, avec l'approbation du ministre Montebourg : « *Cela fait partie du cadre normal dans lequel une entreprise peut décider de gérer par avance ses effectifs et son personnel. Les lignes rouges que le gouvernement a fixées... sont respectées* » (*AFP*, 16 janvier). L'accord signé sera présenté en Conseil des ministres en mars 2013 et proposé au vote de l'Assemblée nationale en mai 2013.

COMMENT ORGANISER LA NÉCESSAIRE RIPOSTE OUVRIÈRE ?



La participation active des dirigeants de CGT et de FO aux discussions a légitimé le processus de concertation sur les plans du Medef. Il ne pouvait évidemment en sortir rien de bon pour les travailleurs. La responsabilité de la direction de la CGT c'est d'avoir cautionné le dialogue social et d'avoir permis la signature de cet accord pourri. Compte tenu de sa place dans la classe ouvrière, cette responsabilité est écrasante. Aujourd'hui encore, les directions de la CGT et de FO, n'exigent pas son annulation pure et simple, mais réclament au gouvernement et aux parlementaires « une autre loi ».

Pour en finir avec cette nouvelle attaque, la classe ouvrière doit s'organiser pour imposer aux directions syndicales ainsi qu'aux partis se réclamant de la classe ouvrière :

Qu'ils organisent la lutte pour le retrait pur et simple de ce projet !

Que les directions syndicales cessent de négocier les plans de licenciements, de flexibilité et d'attaques contre les retraites du gouvernement et du patronat !

Que les organisations syndicales refusent de siéger dans les conseils d'administration des groupes capitalistes et quittent les organismes comme le Conseil d'orientation des retraites qui n'ont pour but que de corrompre les bureaucraties syndicales et de désorienter la classe ouvrière !

Qu'elles se réunissent dès aujourd'hui pour préparer une grande manifestation unitaire et centrale devant l'Assemblée nationale le jour où le projet scélérat y sera présenté, pour exiger son retrait sans condition !

Partout, expliquons le contenu réel de cet accord et créons des comités d'action pour le retrait pur et simple du projet.

Ni amendable, ni négociable ! Retrait !